

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	ROQUES Benoit
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	011T1039 <i>Roques Benoit</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	GEYZES CONTROLE AUTOMOBILE SARL St Jean - Route de Bram 11000 - CARCASSONNE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S011Z012
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/12/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
<b>Commentaires</b>			
M. ROQUES Benoît maîtrise les méthodologies de contrôle Suite au résultat de cet audit, des actions qualité sont à réaliser.			

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	11/12/2027
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ROQUES Benoit



## VÉHICULE SUPERVISÉ

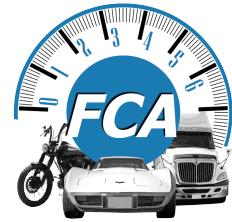
N° d'immatriculation du véhicule : BT-693-BN Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO  
Date de mise en circulation : 23/08/2011 N° PV : 25225974

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25225330	09/10/2023	RAS
25225065	15/09/2025	FONCTION 1 - Équipements de freinage - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25225070	15/09/2025	RAS
25225139	20/09/2025	RAS
25225193	26/09/2025	RAS
25225208	27/09/2025	RAS
25225262	02/10/2025	RAS
25225271	04/10/2025	RAS
25225300	06/10/2025	RAS
25225336	09/10/2025	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ROQUES Benoit



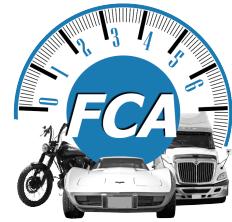
## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>  1.2.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 1.2.1. Performances du frein de service : Sur les dix PV étudiés, 4 PV ont une absence de respect des méthodologies de freinage.	NON CONFORMITÉ
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ROQUES Benoit



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	<b>FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b> Non concerné.	

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ROQUES Benoit



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		<b>CONFORME</b>

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*